EGS

Europäische Gemeinschaft Historischer Schützen
Communaute européenne des guildes historiques
European community of historic guilds
Europese Gemeenschap van historische Schuttersgilden
Europejska Wspólnota Historycznych Strzelców

Envoyer à:
Secrétariat : Organe Belge
Steyls Hugo
Cipressenstraat 4
B – 3530 Houthalen

# Feuille d'inscription au Tir européen des Princes 2024 à Mondsee

**Demandeur:**

Nom: ..... prénom: .....

Guilde/association ……..……..

Rue: ..... Code postal/lieu:.....

Email: …… Tel: ……..

**Prince:**

Nom: ..... prénom: .....

Rue: ..... Code postal/lieu:.....

Date denaissance: ……état civil:…….. Profession: .....

Nummero du passeport/de la carte d'identité: ……..

Email: …… Tel: ……..

**Déclaration:**
**Par la présente, je demande permission de participer au tir européen du Princes. Après mûre réflexion, je crois pouvoir répondre aux exigences élevées de la fonction du Prince au niveau européen. Je me sens obligé de suivre l'orientation chrétienne de l'EGS. Je ne fera pas du tort à la réputation des confréries en Europe par ma mode de vie. Les dates seront sauvegardées pour la réalisation du tir Euopéen des Princes.**
**J'ai pris connaissance des conditions incluses. En annexe, j'ai inclus les frais d'inscription qui s'élèvent à 15 €. La transmission par l'association s'effectue seulement si le payement est effectué.**

| ..... | ..... | ..... |
|---|---|---|
| **Date** | **signature du demandeur** | **signature du Prince** |

**Confirmation de l'association Region IV**
association …Orange Belge de Concertation des Carabiniers Historiques……

Par la présente, nous certifions pour le candidat susnommé qu'il/elle est autorisé de participer au tir selon les conditions de notre association et qu'il/elle a obtenu le droit de participer pendant l'année **2021 / 2022 / 2023***.
Il/elle remplit les conditions de participer pour le tir européen des Princes 2024 à Mondsee. Nous n'avons pas connaissance de circonstances qui opposent l'autorisation au tir européen des Princes.

Date .....

.....
empreinte/signature

**L'enregistrement est seulement possible en original directement par l'association. Nous attirons l'attention sur le fait que le tire s'effectuera sous les consignes de sécurité du pays organisateur.**

**Attention! Clôture des inscriptions le 15 juin 2024!**

Europäische Gemeinschaft Historischer Schützen
Communaute européenne des guildes historiques
European community of historic guilds
Europese Gemeenschap van historische Schuttersgilden
Europejska Wspólnota Historycznych Strzelców

**Conditions**
**Pour l'association Region IV**
**Pour la registration au tir européen des princes 2024**
**le 31 août 2024 à Mondsee – l'Autriche**

**Le tir européen des princes**
Les candidats sont autorisés à participer si ***Annexe, les conditions de la Région IV***
Les princes peuvent participer à la fusillade européenne des princes âgés de 16 ans à 25 ans inclus.

**Le Tir**
Le tir s'effectuera de la manière habituelle du pays organisateur avec les armes mises à disposition localement. Par conséquent, les tireurs n'ont pas besoin d'emporter leur propre arme. Les tireurs portent l'uniforme/le costume. Nous attirons l'attention sur le fait que le tire s'effectuera sous les consignes de sécurité du pays organisateur. Les règlement de l'EGS sur le tir européen est applicable et est consultable sur www.e-g-s.eu . **Le passeport/La carte d'identité mentionnée dans le feuille doit être presenté à Mondsee le jour du tir, sinon, la participation est interdite selon les lois.**
**Encore, les participants ne devons pas être en état d'ébriété, c'est-à-dire la limite de zéro pour mille s'applique pendant toute la durée de la compétition.**

**Les frais**
Les frais d'inscription et enregistrement de 15 € doivent être payés en remettant la feuille d'inscription à l'association. Ces frais doit être transmis à l'EGS par l'association. La transmission par l'association s'effectue seulement si le payement est effectué. Le payement est aussi possible par virement sur le compte IBAN ***BE82 7925 4952 6068 GKCCBEBB*** en indiquant „Tir européen des Princes 2024" et le nom du candidat. Nous vous prions d'attacher une copie du bon de virement à l'inscription. En cas de non-participation ou de remise d'une feuille d'inscription incomplète, aucun remboursement des frais de participation ne sera effectué.

**Participation au défilé**
Tous les rois et princes enregistrés sont invités de participer au défilé avec une délégation et avec un drapeau de leur guilde. Notez que l'organisateur ne fournit pas d'orchestre. Les guildes/régions doivent fournir cela leur-mêmes.

**Procédure de l'inscription**
En Janvier 2024, les associations reçoivent les documents d'inscription. Seulement les feuilles d'inscription originales doivent être utilisés pour la regsitration. Il faut remettre une feuille d'inscription pour chaque candidat. Les feuilles d'inscription doivent être envoyés à l'association en original et en attachant les frais d'inscription. **Clôture des inscriptions le 15 juin 2024!**
L'enregistrement est seulement possible par l'association. L'enregistrement direct à Mondsee n'est pas possible. Chaque candidat enregistré reçoit une autorisation comme confirmation. Cette autorisation doit être présenté à l'inscription à Mondsee avec la carte d'identité/le passeport valable indiquée dans la feuille. En dehors de cela, il n'y aura pas des lettres informatifs aux candidats.

Vous trouvez des remarques additionels sur la fête d'Europe et sur l'hébergement chez
**https://www.europaschuetzenfest.at/**

EGS

Europäische Gemeinschaft Historischer Schützen
Communaute européenne des guildes historiques
European community of historic guilds
Europese Gemeenschap van historische Schuttersgilden
Europejska Wspólnota Historycznych Strzelców

# Règle general pour participation au tir européen au Roy et prince

## REGIO IV.

Les Roy et prince nationale (Belgique et France) des année 2021, 2022 et 2023 participe directement à la finale
Il y a 5 finaliste au total qui sont autoriser à participer pour la Regio IV (Voir Règlement national de tir royal).

Les autres finaliste seront déterminer par une qualification. (Ce sont le(s) roi(s) et le (s) prince(s) régnant(s) de la guilde/tir à l'arc participant).

Dépendant de la présence des Roy et prince nationale présent, qui sont règlé par les critères suivant

**Avec participation suffisante de candidat de la Regio IV**
**Qualifications : 1 perche pour les Roy et 1 perche pour les princes**

1. Pas de Roy/prince nationale présent :
   Le candidat qui tire l'oiseau, ainsi que 2 participant avant et 2 participants après le vainqueur.
2. Participation 1 Roy/prince nationale présent :
   Le candidat qui tire l'oiseau, ainsi que 2 participants avant et 2 participants après le vainqueur.
   Tirage au sort des participants avant et après. Trois + Vainqueur sont dans la finale
3. Participation 2 Roy/prince nationale présent :
   Le candidat qui tire l'oiseau, ainsi 1participant avant et 1 participants après le vainqueur.
4. Participation 3 Roy/prince nationale présent :
   Le candidat qui tire l'oiseau ainsi le participant précédent.
5. Participation, 4 Roy/prince nationale présent :
   Le candidat qui tire l'oiseau
6. Participation de 5 Roy/prince nationale présent :
   S'il y a plus de 50 inscriptions, voir le point 5, sinon pas de tour préliminaire.

**Avec participation insuffisante de candidat de la Regio IV**
**Qualifications pour Roy/prince associer a une autre Region**

1. Pas de Roy/prince nationale précent :
   Le vainqueur, ainsi 4 participants avant suivant la liste de tir. Si le vainqueur est d'une autre Region, 5 participants avant de la Region 4 ;
2. Participation 1 Roy/prince nationale précent :
   Le vainqueur, ainsi 3 participants avant suivant la liste de tir. Si le vainqueur est d'une autre Region, 4 participants avant de la Region 4.
3. Participation 2 Roy/prince nationale présent :
   Le vainqueur, ainsi 2 participants avant suivant la liste de tir. Si le vainqueur est d'une autre Region, 3 participants avant de la Region 4.
4. Participation de 3 Roy/prince nationale présent :
   Le vainqueur, ainsi 2 participants avant suivant la liste de tir. Si le vainqueur est d'une autre Region, 2 participants avant de la Region 4.
5. Participation de 4 Roy/prince nationale présent ;
   Le vainqueur.
   Si le vainqueur est d'une autre Region, 1 participant avant de la Regio IV
6. Participation de 5 Roy/prince précent :
   Pas de qualification.